

ESE 4 – L'organisation du temps scolaire

Temps scolaire = temps pendant lequel l'enfant est confié à l'institution scolaire (enseignements et activités organisées par lequel).

Dans le premier degré, l'année scolaire dure **au moins 36 semaines** (52 semaines dans une année). Le calendrier scolaire est établi pour une période de **3 ans** et il s'impose à toutes les écoles (sauf adaptation locale apportée par le recteur d'Académie).

Depuis la rentrée 2013 (réforme Peillon), le **temps scolaire du premier degré** est fixé :

- 24h d'enseignement par semaine,
- 5h30 maximum pour 1 journée d'enseignement,
- 3h30 maximum pour la ½ journée,
- Pause méridienne (midi) : 1h30 minimum,
- 1 semaine = 9 demies-journées incluant le mercredi matin (ou non selon les communes : les municipalités choisissent 4 jours ou 4 jours et demi d'école, depuis le décret Blanquer, juin 2017. Proposition par les mairies et les conseils d'école, validation par le DASEN),
- 108h annuelle en plus des cours (décret du 31 mars 2017) :
 - o 48h : travaux en équipe pédagogique, relation avec les parents, élaboration et suivi des PPS,
 - o 36h : APC (activité pédagogique complémentaire),
 - o 18h : action de formation continue (au moins 9h) et animation pédagogique,
 - o 6h : conseil d'école (présence obligatoire du PE !).

Temps périscolaires : accueil du matin, pause du midi, accueil du soir.

Organisation du temps scolaire, quel rôle pour quelle personne ?

- **DASEN** (département) décide pour chaque école l'organisation du temps, après analyse des avis des acteurs concernés,
- **IEN** (circonscription) assure le dialogue avec le maire et les écoles, en prenant en compte les contraintes existantes. Il s'assure de l'aménagement du temps scolaire dans sa circonscription. Il garantit le respect de l'intérêt des élèves.
- **Directeur d'école** : préside le conseil d'école qui peut transmettre un projet d'organisation du temps scolaire. Il travaille en coordination avec l'IEN, le DASEN et les maires.

Tout ça, c'est le cadre général, mais il y a des **dérogations** possibles sous certaines conditions :

- Le **DASEN** peut autoriser des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire :
 - o Maxima horaires de 5h30 par jour et 3h30 par demi-journée : peut être augmenté,
 - o Cours le samedi matin à la place du mercredi matin,
 - o Repassage de 4 jours et demi (qui était la norme), à 4 jours de cours,
 - o Libération d'un après-midi de cours pour y regrouper les activités périscolaires,
 - o Allègement de la semaine scolaire (moins de 24h), contre un raccourcissement des vacances d'été.
- ➔ Ces dérogations sont possibles avec la **signature d'un PEDT** (projet éducatif territorial) par la commune concernée et la transmission au DASEN d'une **proposition d'organisation conjointe** de la commune ou de l'EPCI, et d'un ou plusieurs conseils d'école.

PEDT : projets éducatifs territoriaux -> mise en cohérence de **l'offre d'activités périscolaires** qui existent ou l'élaboration d'une offre nouvelle, cela se construit à l'échelle d'une ou plusieurs communes.

Loi de juillet de 2013 (loi de Refondation pour l'école de la République) : permet d'organiser les activités périscolaires dans un cadre partenarial dans un cadre organisé avec le PEDT (créé avec cette loi).

Le PEDT permet de rassembler tous les acteurs éducatifs pour proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent, avant, pendant et après l'école. Il organise la **complémentarité des temps éducatifs**.

Les PEDT ont été généralisés à l'ensemble du territoire par une **circulaire de décembre 2014**.

Pour la rentrée 2016, 92% des communes étaient couvertes par un PEDT.

➔ Les PEDT couvrent maintenant quasiment toutes les écoles.

Les temps scolaires de l'élémentaire

- **Cycle 2** : durée **hebdomadaire** moyenne

- Français : 10h
- Mathématiques : 5h
- EPS : 3h
- Enseignements artistiques : 2h
- Questionner le monde : 1h30 (dedans : questionner le monde du vivant, de la matière et des objets + questionner l'espace et le temps, explorer les organisations du monde)
- Langue vivante : 1h30
- EMC : 1h (dont 30min de situations pratiques favorisant l'expression orale)

Total : **24h par semaine**. La moitié (12h) sont consacrées à des activités quotidiennes d'oral, de lecture et d'écriture qui prennent appui sur tous les champs disciplinaires.

- **Cycle 3** : durée **hebdomadaire** moyenne

- Français : 8h
- Mathématiques : 5h
- EPS : 3h
- Enseignements artistiques : 2h
- Sciences et technologies : 2h
- Histoire et géographie : 1h30
- Langue vivante : 1h30
- EMC : 1h ((dont 30min de situations pratiques favorisant l'expression orale)

Total : **24h par semaine**. 10h sont consacrées à des activités quotidiennes d'oral, de lecture et d'écriture qui prennent appui sur tous les champs disciplinaires.

➔ Toutes ces durées hebdomadaires peuvent être **ajustées** en fonction des projets pédagogiques menés, il faut juste veiller que l'horaire global annuel de chaque domaine disciplinaire soit assuré.

➔ Suivant la durée de la demi-journée d'enseignement, les **temps de récréation** sont ajustés. Ex : si demi-journée de 3h, récréation de 15min.

Les temps scolaires en maternelle

Les horaires par domaine ne sont **pas définis**, ils sont très variables d'une école à l'autre. L'école maternelle est une école bienveillante qui **tient compte du développement de l'enfant**, et dans laquelle l'enseignant détermine une organisation du temps adaptée aux différents âges que l'école accueille. Il y a une alternance de moments plus ou moins exigeants au plan de l'implication corporelle et cognitive.

- Il faut respecter une **alternance équilibrée** entre les temps d'activité et les temps calme / de repos, des élèves dans la journée et dans la semaine.
- **Adapter** les activités pédagogiques aux capacités et aux besoins des jeunes enfants,
- Organiser correctement les **transitions** entre maison et école (scolaire et périscolaire). Cf Travaux **d'Hubert Montagner** (psycho-physiologiste) : montrent que les niveaux de vigilance et de performance varient au cours de la journée et au cours de la semaine. Les temps d'enseignements mieux répartis dans la semaine, permettrait de mieux apprendre et favoriser la réussite.
- Il faut prendre en compte le **rythme biologique de l'enfant** et le **rythme d'activités** (déterminé par les adultes). En prenant en compte ces 2 éléments clés et en organisant mieux les temps scolaires, la fatigue de l'enfant est réduite, il y a une meilleure qualité de vie, et les conditions d'apprentissage sont améliorées.
- Le **sommeil** et la **sieste** : il faut respecter le cycle du sommeil de l'enfant. Pour cela, il faut une sieste ou au moins un temps de repos.

La sieste en maternelle :

- Entre 2 et 5 ans, le temps de sommeil quotidien varie entre 12 et 14h.
- Jusqu'à 4 ans, la majorité des enfants ont besoin d'un temps de sommeil dès la fin du déjeuner (sieste qui dure entre 1h30 et 2h : permet de se sentir reposé).
 - ➔ La sieste permet la récupération de la fatigue psychique et physique, les sécrétions de certaines hormones, la maturation du système nerveux chez l'enfant, favorise la mémorisation.
 - ➔ Le manque de sommeil provoque des troubles de l'attention et de la concentration, voire de l'agressivité.
- Donc, le sommeil est à respecter, les **connaissances peuvent s'encren** chez l'enfant au moment où il dort. Les heures de coucher et de lever doivent être régulières (même pour une sieste).
 - Il est recommandé de coucher les enfants à l'école **dès la fin du repas**, sans attendre la fin de la pause méridienne. On peut être conduit à réveiller doucement un enfant s'il dort trop pour ne pas compromettre son sommeil de la nuit.
 - Si un enfant ne dort pas au bout de 20min, il doit pouvoir se lever tout en pouvant bénéficier d'un temps de repos (#sieste).
- Sauf exception, la **sieste des élèves de 2 à 4 ans prime sur d'autres activités**.
- Donc, sieste systématique en PS / fréquente en MS / parfois encore possible en GS.

La récréation en maternelle :

Elle doit permettre de se détendre, de satisfaire leurs besoins de mouvement et de jeu.

En priorité en **extérieur**.

Le **matin**, récréation de **15 à 30min** (de préférence sur un créneau suffisamment éloigné de la fin de la matinée) / **l'après-midi**, si le temps de classe est de 2h ou moins de 2h, la récréation n'est pas forcément utile. Par contre si ce temps est plus long, 2h30-3h, **courte récréation** possible.

La transition école-maison en maternelle :

Souvent les différents moments de la journée sont **confondus** par les jeunes enfants. L'école doit construire des **repères stables** (personnes mais aussi règles de vie), des passerelles entre la famille et l'école, le temps scolaire et le temps périscolaire.

L'accueil en classe : famille -> école, permettre à l'enfant d'entrer en douceur dans le groupe, dans l'école. Permettre à l'enseignant de nouer une relation duelle, avec des situations privilégiées, favorables à des situations langagières.

Ces transitions font l'objet de réflexion et d'ajustements permanents, notamment avec les parents d'élèves au sein du Conseil d'Ecole.